

avait là, « quoi qu'on die », aucune espèce de *révélation*.

Au surplus, s'il vous plaît de vous faire, sur ce point, des convictions motivées et inébranlables, lisez avec attention la récente *Etude critique* (1) de M. le chanoine Chevalier.

L'auteur y énumère, d'abord, tous les anciens textes relatifs aux Suaires qui ont réellement quelque attache avec la Palestine, ou avec Constantinople; puis, il fait la recension des principaux Suaires ou linceuls, conservés intégralement ou fragmentairement, au moyen âge, ou parvenus jusqu'à nous; après quoi il expose, en s'appuyant sur les nombreux documents authentiques qui éclairent définitivement la question, l'histoire du Saint Suaire de Turin.

Textes en mains, il démontre que ce Suaire possédé, dans le principe, par les chanoines de la Collégiale de Lirey (Aube), qui l'avaient reçu du généreux fondateur de leur église, Geoffroy de Savoisy et de Lirey († 1356), fut, tout simplement, « brossé » par un peintre contemporain. Le Suaire de Turin n'est donc pas un Suaire *antique*, ni *original*, mais seulement une très estimable *composition* du XIV^e siècle (2). C'en est si peu un que, dès 1388, Pierre

(1) *Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, par le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut. — Brochure in-8°, 59 pages, et LX pages d'Appendice. 1900. Lyon, E. Vitte. Prix : 3 francs.

(2) Il est dit, dans la *Lettre* de l'évêque de Troyes — dont le lecteur va trouver le nom — à Clément VII, que la fraude a été éventée; qu'on sait comment cette toile, qui est une œuvre « artificielle », a été peinte; et que la preuve en a été faite par le témoignage même de l'artiste qui a tenu le pinceau : *reperit fraudem, et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat, et probatum fuit etiam per artificem qui illum depinxerat* (Biblioth. Nat., Collection de Champagne, v. 154, fo 138).